

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CAISSE DES ECOLES DE MONTROUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Composant le Conseil	: 23
En exercice	: 23
Présents	: 16
Excusés	: 2
Absents	: 3
Représentés	: 2

**SEANCE DU 6 MARS 2025**

**OBJET : Tenue d'un débat d'orientation budgétaire 2025**

Sur convocation adressée le 19 février 2025, le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de MONTROUGE s'est réuni en sa séance à l'Hôtel de Ville, le 6 mars 2025, sous la Présidence de Monsieur Etienne LENGEREAU, Président de la Caisse des Écoles.

**PRÉSENTS : (16)** Monsieur Etienne LENGEREAU, Madame Marie COLAVITA, Madame Anne-Laure CROCHAT, Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Isabelle LEMÉE, Madame Isabelle PAILLARD, Monsieur Jean-Yves VERZEELE, Monsieur Antoine BOUCHEZ, Madame Emmanuelle FRIEDMANN, Madame Sonia HADDAR, Madame Marie-Geneviève HERMARY, Madame Anne NYS, Madame Sandine SAILLET, Madame Patricia SOYER, Monsieur Gérard VAUCORET, Madame Régine VERZELLE.

**EXCUSÉS : (2)** Madame Patricia BDIAS, Madame Charlotte BAELDE.

**ABSENTS : (3)** Madame Anne DUTHU, Madame Amina SAMBOU-HONORÉ, Monsieur Maxime VETILLARD.

**REPRESENTÉS : (2)** Madame Claude FAVRA donne pouvoir à Madame Marie COLAVITA, Monsieur Roger GIBERT donne pouvoir à Madame Patricia SOYER.

Les membres présents peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Président a ouvert la séance à 18h30.

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et L.5217-10-4,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2025,

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, et leurs établissements publics, l'exécutif présente à l'Assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette,

Considérant que dans les communes de plus de 10 000 habitants, et leurs établissements publics, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

Considérant que la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget,

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat en Conseil d'administration, et qu'il est pris acte de la tenue de ce débat par une délibération spécifique,

**DELIBERE,**

Article unique : **PREND ACTE** de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires pour 2025 présenté par Monsieur le Président.

**Fait et délibéré en séance du 6 mars 2025**

**Ont signé les Membres présents**

Signé par le Président

Etienne LENGEREAU



Publié le 18/03/2025

Le présent acte a été reçu  
en préfecture le 18/03/2025